

Les Echos
WEEK-END

Francis Ford
Coppola,
le retour du parrain

Les Echos
PATRIMOINE

TotalEnergies
Ce qui changerait avec
la cotation à Wall Street

// PAGE 33

Salaires, embauches, investissements : et si tout repartait ?

- Les salaires augmentent désormais plus vite que l'inflation.
- La désinflation et les négociations de branches vont réduire la smicardisation.
- Investissements, exportations : le scénario idéal d'une reprise vertueuse et progressive ?

// PAGES 2-3 ET L'ÉDITORIAL
DE JEAN-MARC VITTORI PAGE 14

IA et quantique : le bon millésime de Choose France

INVESTISSEMENT La septième édition du sommet Choose France, qui réunit patrons étrangers et décideurs privés et publics français au plus haut niveau afin d'attirer des investissements en France, devrait être fructueuse pour l'intelligence artificielle (IA) et l'informatique quantique. Selon nos informations, Amazon, KDDI, Equinix, et IBM vont mettre sur la table lundi à Versailles pour environ 3 milliards d'euros de projets dans ces domaines de la tech particulièrement mis en valeur cette année, aux côtés du secteur de la décarbonation. // PAGE 21



Shutterstock

analyses

« Face au terrorisme, un combat existentiel »



Le grand entretien avec
le général Lecointre

L'agression terroriste ne vise pas la victoire militaire, elle vise à nous faire renoncer à nous-mêmes, explique l'ancien chef d'état-major des armées, grand chancelier de la Légion d'honneur. Ce n'est plus un combat militaire qui se joue là. C'est un combat existentiel qui met en jeu la dignité de l'homme. Si je renonce à cette dignité au prétexte que j'ai été agressé avec une violence extrême, je renonce à moi-même, à mes valeurs, à ce pour quoi je me bats. // INTERVIEW PAGE 13

Prix de l'électricité :
retour à la normale
et après ?

Par Nicolas Goldberg

Trafics et cannabis :
la réalité
et la naïveté

Par Eric Le Boucher

La démocratie
est menacée là
où est la justice

Par Jacques Attali

// PAGES 9 À 12

Européennes 2024 : le compromis menacé



Getty Images/Bloomberg Creative

UNION EUROPÉENNE Le coup de barre à droite attendu, au vu des sondages, lors des élections européennes dans un mois ne devrait pas remettre en cause la coalition actuelle au Parlement de Strasbourg, qui va du centre gauche au centre droit. Toutefois, les gains vraisemblablement réalisés par des formations souverainistes, voire eurosceptiques, accentuant

une tendance de fond depuis des années, risquent de fragiliser la « machine à fabriquer des compromis ». La Commission européenne pourrait devoir chercher à élargir sa majorité au-delà de son étiage centriste habituel, réduisant ainsi ses ambitions. // PAGES 6-7, L'ANALYSE DE KARL DE MEYER PAGE 9 ET NOS INFORMATIONS PAGE 18

Alstom : un plan de redressement pour repartir sur de bons rails

FERROVIAIRE Le numéro deux du paysage ferroviaire mondial va-t-il enfin réussir à sortir de l'ornière ? Après un avertissement sur résultat cinglant en octobre dernier, qui avait fait plonger son action de 38 % en une seule séance, Alstom a détaillé un plan de désendettement de 2 milliards, qui doit lui permettre de restaurer son bilan. Au menu, augmentation du capital d'un milliard, lancement de titres hybrides pour 750 millions, et cessions d'actifs pour 700 millions. La marge opérationnelle du groupe est attendue à plus de 6,5 %, portée par la bonne tenue du ferroviaire dans le monde. // PAGE 16

Comment les villes françaises se préparent à combattre les canicules

CLIMAT L'enjeu est énorme. Aux quatre coins du territoire, les agglomérations cherchent des stratégies d'adaptation à l'inevitable montée des thermomètres : selon Météo France, l'Hexagone connaîtra deux fois plus de vagues de chaleur, à la fois plus intenses et prolongées, d'ici à 2050. Les expériences sont déjà nombreuses et les villes s'efforcent de s'y retrouver parmi les multiples solutions proposées par les entreprises. Les PME, notamment, font assaut de propositions pour développer des murs végétaux, des fontaines, des pavés ou des peintures innovantes et insérer des plantes dans tous les interstices urbains. // PAGE 24

Paris s'attaque à la flambée des frais de carte bancaire pour les commerçants

PAIEMENTS Selon nos informations, le gouvernement s'attaque à la hausse des coûts de paiement par carte bancaire. Une étude de la Direction générale de la concurrence européenne montre qu'ils ont bondi en moyenne de 50 % en quatre ans. Bercy pousse donc pour que la prochaine Commission européenne lance une étude approfondie sur l'augmentation des frais de paiement et envisage leur encadrement. Une menace pour les géants Visa et MasterCard, accusés de profiter de leur position dominante sur le marché des paiements par carte pour imposer des tarifs de plus en plus élevés aux commerçants. // PAGES 26-27

Les Echos



DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ÉCO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

M 00240 - 510 - F: 6,00 €



ISSN0153.4831
NUMÉRO 24207

117^e ANNÉE
36 PAGES

Antilles-Réunion 4,70 €. Belgique 7,00 €. Espagne 5,10 €. Luxembourg 7,20 €. Maroc 44 DH. Suisse 11,6 FS. Tunisie 9,8 TND.

Vin, cognac, porc, bœuf, volaille : la France obtient certains engagements de la Chine

AGRICULTURE

La rencontre d'Emmanuel Macron et de Xi Jinping a permis de débloquer des dossiers agroalimentaires, en cours de négociations depuis des années, pour certains.

Marie-Josée Cougard

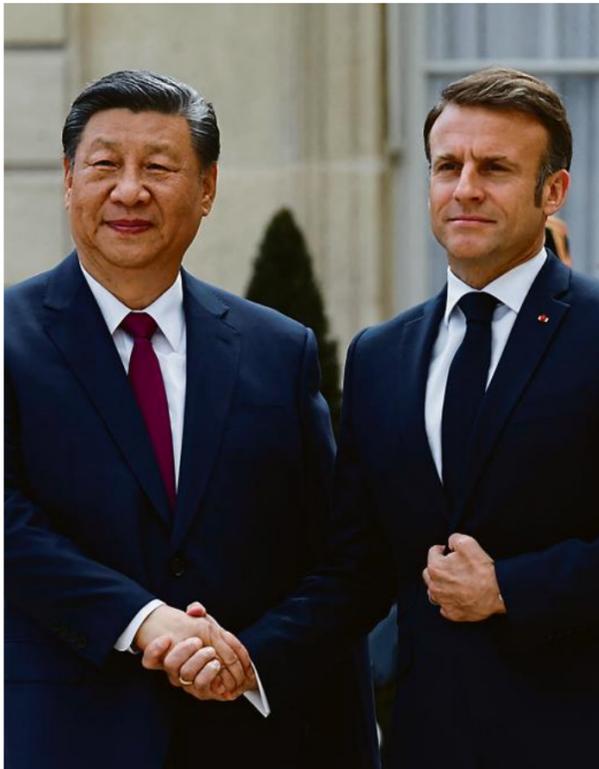
Le commerce avec la Chine est affaire de persévérance. Les échanges entre Emmanuel Macron et le président Xi Jinping en début de semaine en sont une nouvelle illustration. Plusieurs dossiers agroalimentaires ont été débloqués à cette occasion. Certains faisaient l'objet de négociations depuis des années. C'est le cas notamment des appellations bourguignonnes, Mâcon et Gevrey-Chambertin, en pourparlers depuis sept ans. « Elles seront reconnues et protégées en Chine dès le mois de mai », se félicite le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Une véritable victoire, sans laquelle les exportateurs bourguignons auraient pu se voir refuser l'accès à l'empire du Milieu, si ces

appellations avaient été enregistrées comme marques chinoises par... des Chinois. Un risque qui existe, à vrai dire, avec n'importe quel pays et sur n'importe quel marché dans le monde, selon nos informations. Un expert du secteur relève que « les Etats-Unis ont protesté auprès de l'administration chinoise contre l'enregistrement, il y a quelques années, de l'appellation Chablis en Chine, en arguant de leur propre production de chablis ». La Chine continentale et Hong Kong absorbent 12 % des exportations de vins de Bourgogne.

Pas de taxes sur le cognac... pour l'instant

Moins ancien, le dossier porcin a, lui aussi, trouvé une fin heureuse après deux ans de discussions. Vingt-cinq abattoirs vont pouvoir exporter des estomacs et des intestins de porc, ce qui était impossible jusque-là. « Très appréciés dans les soupes, ces morceaux trouvent ainsi une réelle valorisation, alors qu'ils n'auraient pas de débouchés ailleurs dans l'alimentation humaine », explique Anne Richard, la directrice de l'interprofession Inaporc. La filière s'attend à ce que le commerce de viande de porc avec la Chine, qui s'établit actuellement à 260 millions d'euros, progresse de 10 %. On est cependant loin des



Emmanuel Macron et le président Xi Jinping, à Paris. Les avancées bénéficient surtout aux exportateurs de viande et de bourgogne. Le dossier cognac est plus flou. Photo Gonzalo Fuentes/Reuters

Paris, premier pays exportateur agroalimentaire européen en Chine

Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires en Chine ont atteint 3,8 milliards d'euros en 2023, tandis que les importations s'élevaient à 733 millions d'euros, dégageant un solde excédentaire de 3 milliards d'euros selon les chiffres des douanes. La Chine est le 1^{er} client de la France en Asie et son 8^e client dans le monde. Les vins et spiritueux se taillent la part du lion avec 41 % des exportations, devant les céréales (28 %), les produits laitiers (13 %) et les viandes (6 %).

records atteints en 2020 lorsque la fièvre porcine avait décimé le cheptel local. Les exportations françaises avaient alors augmenté de 40 %. Mais la Chine demeure le meilleur client hors Europe pour le porc tricolore. Oreilles, pieds, abats et arrières de côte y trouvent preneurs. Les inspecteurs vétérinaires chi-

nois, qui ne sont pas venus en France depuis quatre ans en raison du Covid, ont été invités à visiter, cette année, les abattoirs de bovins qui comptent obtenir leur feu vert pour l'exportation d'animaux de plus de 30 mois – interdite depuis la découverte d'un cas de vache folle en 2016 dans les Ardennes.

Les discussions se poursuivent afin d'obtenir « la levée complète de l'embargo au regard de l'ESB », précise le ministère de l'Agriculture. En revanche, « un accord a été signé, permettant à la France de continuer à exporter de la volaille en Chine en cas de grippe aviaire à partir des régions indemnes ».

Reste le contentieux autour du cognac. La Chine a lancé en janvier une enquête sur les exportations d'eaux-de-vie européennes – majoritairement composées de cognac – pour dumping supposé. Elle fait suite à l'enquête lancée par l'UE sur les exportations de voitures chinoises en Europe.

Pékin s'est engagé à ne pas taxer le cognac dans l'immédiat, ont expliqué des sources diplomatiques à l'issue des premiers échanges entre les deux chefs d'Etat. Et pour la suite ? Rien n'est moins sûr. La Chine constitue le deuxième marché pour ce spiritueux, avec des ventes qui ont totalisé 875 millions d'euros en 2023. ■

Dumping social sur la Manche : les ferrys P&O accusés de « piraterie moderne »

MARITIME

Deux ans après le licenciement brutal de 800 marins de la compagnie de ferrys, son PDG a reconnu qu'il payait toujours ses employés moitié moins que le salaire minimum.

Une nouvelle législation, adoptée en France et en Grande-Bretagne, doit mettre fin à ces pratiques.

Ingrid Feuerstein

— Correspondante à Londres

C'était il y a deux ans. Le plan social déclenché par la compagnie de ferrys P&O avait provoqué l'indignation des deux côtés de la Manche, et conduit le Royaume-Uni et la France à légiférer pour contrer le dumping social entre Douvres et Calais. Près de 800 marins avaient appris leur licenciement sans ménagement ainsi que leur remplacement par le personnel d'une agence, rémunéré moitié moins que le salaire minimum britannique.

Peter Hebblethwaite, le patron de la compagnie filiale de DP World, avait admis à l'époque, devant une commission parlementaire, avoir délibérément contourné les procédures de consultation des syndicats pour éviter un mouvement de grève qui aurait pu mettre en péril l'entreprise.

Un salaire horaire de 5 livres

Deux ans plus tard, le dirigeant, toujours en poste, a été convoqué de nouveau au Parlement, alors que la loi française interdisant le dumping transmanche est sur le point d'entrer en vigueur. Force est de

constater que, malgré les engagements pris par Peter Hebblethwaite en 2022, les pratiques ont peu évolué chez P&O.

Le PDG a reconnu que les salaires versés à ses marins pouvaient être aussi faibles que 2,86 livres de l'heure (3,3 euros). En ajoutant les primes, les congés payés et les heures supplémentaires, le salaire horaire se situe autour de 5 livres (5,80 euros), soit moitié moins que le salaire minimum en vigueur au Royaume-Uni (11,44 livres).

Comment est-ce possible ? Ce niveau correspond aux conditions du droit maritime international, loin des minima sociaux européens. « Nous payons presque le double » des minima standards internationaux, a-t-il expliqué. « Il est juste qu'en tant qu'entreprise internationale, opérant dans les eaux internationales, nous soyons gouvernés par des lois internationales. »

12 heures par jour, 7 jours par semaine

Chez les parlementaires, ses propos ont déclenché les mêmes réactions d'indignation qu'il y a deux ans. « Etes-vous simplement un pirate des temps modernes ? » lui a lancé mardi le député travailliste Liam Byrne. Peter Hebblethwaite a été sommé de divulguer son salaire annuel – 325.000 livres plus une prime de 183.000 livres, soit un total proche de 500.000 euros – et de reconnaître qu'il ne pourrait pas vivre au niveau de salaire de ses marins.

Le PDG se targue d'avoir des taux de rétention élevés dans son personnel, grâce « aux conditions » offertes par la compagnie, « au restaurant, à la salle de gym, aux cabines, aux espaces de loisirs » mis à leur disposition.

Une récente enquête du « Guardian » et de la chaîne ITV avait montré une réalité différente. Le personnel de P&O pouvait travailler jusqu'à 12 heures par jour, 7 jours par semaine, sans quitter le ferry pendant quatre mois. Ces pratiques dans les liaisons transmanche ont

commencé au moment où Irish Ferries s'est lancé dans la liaison Douvres-Calais en 2021. Un an plus tard, P&O a copié ce modèle en faisant venir du personnel de pays à bas coûts (Malaisie, Philippines), employé par une agence.

Salaire minimum français

Depuis, les autres opérateurs ont dénoncé ce qu'ils considèrent être une concurrence déloyale et ont mobilisé les pouvoirs publics pour interdire ces pratiques. Entre 2022 et 2023, le tunnel sous la Manche a perdu 4 points de parts de marché dans le transport transmanche de camions et de voitures. Un recul que l'opérateur Getlink attribue à ce « dumping social ».

En France, les décrets d'une loi imposant d'appliquer le salaire minimum français et une limite de 14 jours de travail consécutifs viennent d'être publiés, si bien que les contrôles devraient pouvoir démarrer cet été.

En Grande-Bretagne, le Parlement a adopté une loi similaire, mais son application se fait attendre. Devant la commission, Peter Hebblethwaite s'est engagé à se plier à ces nouvelles législations. Un engagement sans suite de plus ? ■

« Il est juste qu'en tant qu'entreprise internationale, opérant dans les eaux internationales, nous soyons gouvernés par des lois internationales. »

PETER HEBBLETHWAITE
PDG de P&O

annonces judiciaires & légales

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
COMMUNE DE MAUREPAS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MAUREPAS

Par arrêté en date du 25 avril 2024, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Maurepas pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 27 mai 2024 à 09h00 au vendredi 28 juin 2024 à 17h00. Monsieur Jean-Yves LAFFONT a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour cette enquête publique et Monsieur Michel RIOU en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant, par décision n° E24 000012/78, en date du 12 mars 2024, de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le dossier du projet de modification du PLU de la commune de Maurepas, et toutes pièces qui les accompagnent, sont déposés en version papier et mis à la disposition du public en mairie de Maurepas, 10 place Charles de Gaulle – 78310 Maurepas, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique en version numérique est également consultable aux mêmes dates sur un support informatique situé en mairie de Maurepas et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique intègre, notamment, l'évaluation environnementale du projet de Modification du PLU, l'avis de l'autorité environnementale et le bilan de la concertation mise en œuvre dans le cadre de la procédure de modification. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes.

Le dossier d'enquête publique en version numérique est aussi disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Il est aussi consultable à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/plu-maurepas>

Un registre « papier » à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire-enquêteur est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Maurepas et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du lundi 27 mai 2024 à 09h00 au vendredi 28 juin 2024 à 17h00.

Ainsi, le public peut déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : plu-maurepas@mail.registre-numerique.fr

Le public peut aussi consulter ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-maurepas>

Des observations écrites peuvent être adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines – Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff – BP 10118- 78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ces observations peuvent également être envoyées à l'adresse courriel suivante modificationplu.maurepas@sqy.fr. Ces observations seront imprimées sur papier et seront consultables sous cette forme en Mairie de Maurepas et à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra en **mairie de Maurepas** :

- le jeudi 30 mai de 14h00 à 17h00
- le samedi 15 juin de 9h00 à 12h00
- le vendredi 28 juin de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Maurepas et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Au terme de l'enquête, le projet de Modification du PLU, de la commune de Maurepas sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estimera nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire-enquêteur. Toute personne pourra obtenir communication de ces pièces à ses frais et sur sa demande, au Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes.

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de la modification du PLU de la commune de Maurepas, notamment pour conduire la présente enquête publique. Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de M. Cyril GIOT (tel : 01/39/44/88/87 – cyril.giot@sqy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff – ZA du Buisson de la Couldre - 78190 Trappes (tel accueil : 01.39.44.80.80 - Fax : 01.30.57.12.64).

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.